ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Annulation du gel des revalorisations pour les kinésithérapeutes

Question écrite n° 9114

Texte de la question

Mme Sophie Pantel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur l'annonce du gel des revalorisations pour les kinésithérapeutes. Le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie a récemment signalé un risque important de dépassement de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Ce signalement a conduit à la prise de mesures de redressement dans lesquelles figure la suspension des revalorisations au 1er juillet 2025 pour les kinésithérapeutes. Elles prévoyaient une augmentation de 1,33 euro sur les actes de kinésithérapie les plus courants, en plus de l'extension des indemnités de déplacement aux actes de la rééducation de la déambulation des personnes âgées (pour 80 millions d'euros de dépenses pour l'assurance maladie en 2025). Ce gel des revalorisations est un très gros coup porté à la profession. Celle-ci subit déjà, depuis une dizaine d'années, une diminution de son pouvoir d'achats, à cause d'une stagnation des revenus, dans un contexte d'augmentation du coût de la vie et des charges liées à la gestion des cabinets. De plus, la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) doit faire face à un manque de perspectives alors que dans le même temps les établissements de santé et les soignants bénéficient d'avantages, notamment en matière de dépassement d'honoraires, chose interdite chez les kinésithérapeutes. Les professionnels de santé ont également vu leur rémunération augmenter depuis 2022, augmentation qui représente plus de la moitié du cumul des dépassements de l'Ondam de 2021 à 2024. L'intersyndicale s'est mobilisée le 1er juillet 2025 pour demander une ouverture rapide de négociations conventionnelles, la création d'un espace de liberté tarifaire encadré pour compenser la perte récente de pouvoir d'achat et la mise en œuvre de l'accès direct aux kinésithérapeutes sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'efficience et la soutenabilité budgétaire du système de santé. Ainsi, elle espère qu'il ne restera pas sourd à ces demandes et au cri d'alarme de la profession, là aussi essentielle dans la chaîne des soignants.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Pantel
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9114
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 juillet 2025, page 6792